



**Ville de Grenoble**  
**Direction de la Santé Publique et Environnementale**  
**Service Municipal de Santé Scolaire**

**Catégorie : A**

**Fonction : médecin scolaire**

**Cadre d'emplois : médecin territorial**

**Quotité du poste : 50 à 100 %**

La Ville de Grenoble possède un service municipal de santé scolaire comme 10 autres villes françaises avec lesquelles elle est organisée en réseau. Ce service a pour vocation de faciliter la scolarité des enfants quelles que soient leurs situations médicales ou sociales tout en réduisant les inégalités sociales et territoriales de santé.

En tant que médecin scolaire, vous évoluez au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée de 5 médecins, d'infirmières, de secrétaires médicosociales, de travailleuses sociales, d'une orthophoniste, d'une assistante buccodentaire et d'éducatrices en activité physique et sportive.

**Missions propres :**

- Effectuer des bilans médicaux approfondis pour les élèves chez lesquels des difficultés ont été repérées.
- Orienter les familles vers les soins appropriés en fonction des problématiques identifiées.
- Faciliter l'intégration scolaire des enfants à besoins spécifiques, (maladies chroniques, troubles des apprentissages, situations de handicap).

**Participation aux missions :**

- D'accompagnement vers les soins en lien avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.
- De conception et à la mise en œuvre d'actions d'éducation à la santé
- De prévention et au traitement des urgences sanitaires (Maladies contagieuses, TIAC etc...)
- De concertation / coordination (réunions métier et groupes de travail thématiques du service)
- De suivi statistique : élaboration des statistiques du service dans une perspective de santé publique.
- De protection de l'enfance : réalisation des certificats médicaux dans le cadre de la protection de l'enfance.

**Profil :**

- Titulaire d'un diplôme d'état de docteur en médecine
- Vous disposez de bonnes aptitudes relationnelles et de travail en équipe
- Vous êtes organisé(e), autonome et à l'aise avec l'outil informatique.
- Rémunération indiciaire si titulaire du concours de médecin territorial ou à négocier suivant expérience.
- Temps de travail annualisé donnant droit à des périodes de congés étendues pendant les vacances scolaires
- Horaires de bureau.

**Contact : [sylvain.grosjat@grenoble.fr](mailto:sylvain.grosjat@grenoble.fr)**

**Tel. : 06.74.04.60.79**